

DE BONPAS AU PONT COLORÉ



La Ville de Noves et Les Paluds s'associent au Zinc présentent

Theatre de Verdure

THE GLADIATORS

Roots Rock Reggae

04-05 JUILLET

19h30

NOVES MUSIC

Reggae

MAXXO

Reggae

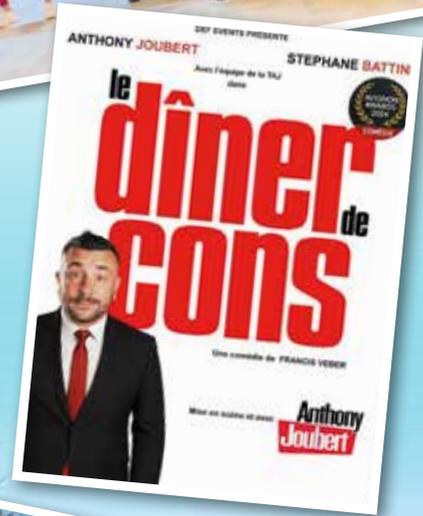
OLDELAF

Chansons d'Humour

AUGUSTE WOOD

Chansons Déjantées

LE BUFFET SONORE



- 2 Comité Ecoles - Petite Enfance - Foyer des Jeunes
- 3 Comité Travaux - Voirie - Matériel
- 4 Comité Social - Travail - Emploi - Economie
- 5 Comité Agriculture - Gestion de l'eau - Développement Durable
- 6-7-8 Comité Animation Culturelle - Tourisme
- 9 Les Paluds
- 10 Comité Sports - Vie Associative - Jeunesse
- 11 Comité environnement
- 12 Régie des Eaux de Terre de Provence
- 13 Le mot de l'opposition
- 14-15 La vie de la Commune
- 16 Les obligations légales de débroussaillments



Convention Territoriale Globale

La commune de Noves a signé la deuxième Convention Territoriale Globale avec la CAF des Bouches-du-Rhône. A travers cette convention, les acteurs locaux unissent leurs forces pour construire une action sociale de proximité inclusive et adaptée aux besoins de chaque habitant afin de renforcer le vivre ensemble et le bien-être sur le territoire car personne ne peut s'épanouir dans l'isolement.

En projet : créer un Pôle d'Appui et Ressources Inclusion (PARI).

Les PARI sont des dispositifs permettant d'accueillir les enfants de 3 mois à 17 ans en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques graves, reconnues ou en attente de diagnostic, de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les mêmes établissements que les autres enfants.

Développer une ludothèque itinérante :

Une ludothèque accueille des personnes de tous âges favorisant aussi la création des liens intergénérationnels et utilise le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales.

Valoriser le dispositif Site'Saje :

Le dispositif Site'Saje, créé en 2021, favorise l'insertion professionnelle mais également sociale des parents en situation de précarité, en levant le frein à la garde d'enfant et en proposant un accompagnement social soutenu pour les familles.

Informers les parents : la Journée de la famille connectée

dans l'objectif de soutenir les parents sur les problématiques autour des usages du numérique : prévention des risques liés aux écrans et l'impact sur leur santé psychique.

Agir pour la jeunesse et la petite enfance - Soutenir les personnes en situation de handicap - Former les agents - Lutter contre le logement indigne

Nous travaillons à la mise en place d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (L.A.E.P.) itinérant.



Crèche

La plantation de deux arbres et des travaux de réhabilitation sont prévus, subventionnés à 80% par la CAF.

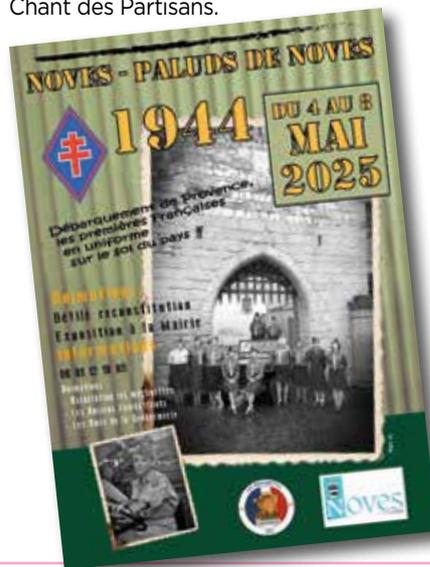
Renouvellement de la Délégation de Service Public pour une durée de 5 ans.

La crèche est gérée par la Mutualité Française depuis 2018. La Mutualité Française est un organisme de l'Economie Sociale et Solidaire.



Célébration du 80^{ème} anniversaire de l'Armistice et de la Libération, le 8 mai

Les enfants des écoles ont pu visiter l'exposition et ont pu participer activement à la Cérémonie du 8 mai avec leurs chants : La Marseillaise et le Chant des Partisans.



Reboisement de la Montagnette

à Barbentane avec la participation de l'école Louise MICHEL des Paluds-de-Noves et avec le soutien du Comité Feu.

...et des abords de la Durance

Par les élèves des écoles de Noves et des Paluds-de-Noves.



➔ Création d'un parking végétalisé sur le site des 3 Vergers



Depuis le mois d'avril 2025, les travaux d'aménagement du parking végétalisé des 3 Vergers sont lancés.

Une cinquantaine de places de stationnement vont être créées au milieu d'un parc paysager de 1 900m².

De plus, ces travaux permettront la mise en place de deux quais sécurisés pour les bus scolaires, afin de déplacer l'arrêt de la Place Jean Jaurès vers les 3 Vergers.

Ces travaux sont réalisés avec le soutien de l'Etat, via le Fond Vert, du Conseil Régional et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le parking devrait être livré d'ici la fin du mois d'août 2025 afin de permettre aux élèves de collège et de lycée de prendre leur bus sur ce nouvel arrêt dès la rentrée scolaire 2025 / 2026.

Création d'un parking à côté de la cave coopérative

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a réalisé un parking d'une quarantaine de places entre la voie verte et la cave coopérative, sur l'ancien site de la gare, afin de permettre le stationnement gratuit.

Respectez les emplacements et ne «squattez» pas pour éviter la mise en zone bleue.



Travaux sur le boulevard de la République

La Régie des Eaux de Terre de Provence a poursuivi les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et des eaux usées sur le boulevard de la République durant le mois d'avril 2025.

Des travaux d'enrobés vont être réalisés par la suite.

Colis de fin d'année seniors de plus de 75 ans

Les personnes âgées de plus de 75 ans résidant à Noves ou aux Paluds-de-Noves souhaitant bénéficier du colis de fin d'année devront s'inscrire auprès du C.C.A.S. durant l'été (entre le 1er juin et le 31 août 2025).

Paniers Solidaires

La solidarité alimentaire, c'est permettre aux plus démunis de bénéficier des denrées alimentaires, de produits d'hygiène.

Depuis 2021, les Paniers Solidaires, épicerie d'abord itinérante puis installée aux 3 Vergers, interviennent sur notre commune un jour par semaine. Le C.C.A.S. oriente et aide les Novais et Palunais sur le volet de l'alimentation ; à ce titre, une subvention de fonctionnement a été versée aux Paniers Solidaires.

Comme l'année dernière, une collecte de produits a eu lieu tous les samedis de juin, de 11h à 13h et de 17h à 19h, à U Express Noves. Le C.C.A.S. remercie Monsieur et Madame DELATTRE, gérants du magasin pour leur partenariat ; les donateurs pour leur solidarité et les bénévoles de l'association Les Paniers Solidaires. Bravo pour votre engagement !

Association Cavares

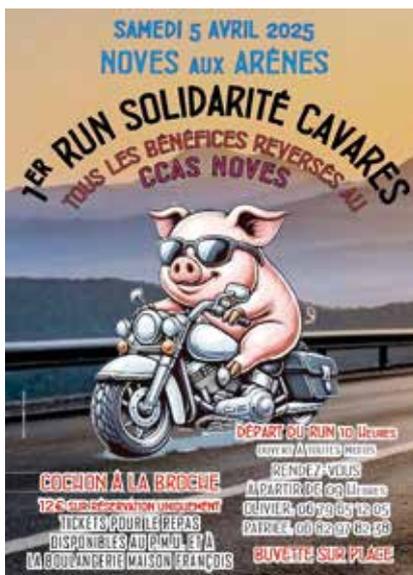
Le 5 avril 2025, l'association Cavares a organisé le 1er Run Solidarité, une journée conviviale aux arènes de Noves. Cette journée s'est déroulée en plusieurs temps : balade en moto, repas, buvette.

La totalité des recettes a été reversée au C.C.A.S. de Noves.

Madame Mireille MEYNAUD, Adjointe aux affaires sociales, était présente et a remercié chaleureusement l'association pour ce geste généreux.

Au nom de l'ensemble des membres du C.C.A.S. de Noves, nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à Cavares pour ce geste solidaire qui témoigne d'un véritable esprit de communauté et d'entraide.

Grâce à cette contribution, nous serons en mesure de soutenir les Novais et Palunais en difficulté. Nous saluons leur engagement et leur soutien précieux envers ceux qui en ont besoin.



LOGEMENT SOCIAL

Depuis 2022, plusieurs résidences ont été construites et ont accueilli leurs locataires. Il s'agit de La Provençale, La Gare, Julien LAUPRÉTRE et Le Pigeonnier.

Il est essentiel de rappeler que dès la signature du bail, la Mairie et le C.C.A.S. ne sont plus les interlocuteurs principaux. La responsabilité de la gestion des relations entre les résidents incombe aux bailleurs. Néanmoins, nous recevons les doléances des locataires pour des difficultés de voisinage, d'incivilité, d'entretien, techniques et bien d'autres...

La Municipalité a à cœur que ces résidences soient des lieux de mixité sociale, où le vivre ensemble est non seulement encouragé, mais véritablement vécu au quotidien. C'est dans cette optique que nous travaillons ensemble avec les bailleurs afin de résoudre ces différentes difficultés : une réunion avec un bailleur et les locataires a été organisée, nous avons des contacts privilégiés avec les responsables de secteurs et les différents services...

Nous sommes convaincus qu'ensemble nous pouvons faire de nos résidences de véritables modèles de convivialité et de respect.



Le C.C.A.S. de Noves est à votre écoute.

Laurence LABADIE, agent d'accueil, vous reçoit sans rendez-vous du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Natacha BARRIOL, responsable du C.C.A.S., vous reçoit sur rendez-vous, les lundis, mardis et jeudis, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et les mercredis et vendredis, de 8h30 à 12h30.

Mireille MEYNAUD, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du C.C.A.S. de Noves, vous reçoit sans rendez-vous tous les lundis, de 14h à 16h, au bureau du C.C.A.S.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le C.C.A.S. au 04 90 24 43 08 ou par mail à ccas@noves.fr



L'aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs est en service

L'aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs est opérationnelle pour les agriculteurs. **La commune, à l'écoute du besoin des agriculteurs, propose cet outil simple, efficace et pratique d'utilisation qui garantit une gestion des effluents conforme aux exigences réglementaires.**

Ce dispositif permet de ne pas polluer le milieu naturel et de travailler dans de bonnes conditions.

Il est le premier et unique du département.

Tous les agriculteurs de notre commune ou des alentours, qui souhaiteraient adhérer, peuvent prendre contact avec **Monia LILAMAND (06 31 47 75 06)** ou bien se rendre en Mairie.

→ Livret pédagogique

Un livret pédagogique « Tout un monde derrière ton assiette », réalisé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles) et la Métropole Aix-Marseille-Provence a été distribué aux écoles Jules FERRY, Louise MICHEL et Saint-Joseph afin d'enrichir, de découvrir et même d'élargir sa culture agricole. Ce carnet de jeux et d'activités permet à l'enfant de mieux connaître ce qu'il mange.



→ La M.S.A. propose des services face au mal-être agricole

Il existe un nombre important d'aides et de dispositifs qui peuvent vous aider, ne pas hésiter à les contacter par les services suivants :

- Ligne d'écoute téléphonique anonyme Agri'écoute : **09 69 39 29 19**
- Tchat sur **agriécoute.fr** (24h / 24h, 7j / 7j)
- Le **31 14**
- Service Action Sanitaire et Sociale : **04 91 16 58 39**
- Par mail : **secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr**

Contacts utiles

Pour un accompagnement social

↳ MSA Provence Azur
Le service action sanitaire et sociale de la MSA Provence-Azur
04 91 16 58 39
secretariat_ass.grprec@provence-azur.msa.fr

Pour un accompagnement économique

↳ Cellules Agriculteurs en difficultés

Alpes-Maritimes :
Eléonore Rakotonirina - 04 93 72 74 50
eleonore.rakotonirina@alpes-maritimes.gouv.fr

Bouches-du-Rhône :
Catherine Lepiece-Gielen - 04 91 28 41 73
catherine.lepiece-gielen@bouches-du-rhone.gouv.fr

Var :
Stéphanie Maillard - 04 94 46 82 99
stephanie.maillard@var.gouv.fr

Pour un accompagnement professionnel

↳ Chambre d'Agriculture

Alpes-Maritimes :
Philippe Perrot - 06 28 79 67 65
pperrot@alpes-maritimes.chambagri.fr

Bouches-du-Rhône :
Etienne Colliot - 06 89 07 20 05 ou 04 42 23 06 11
e.colliot@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var :
Marc Hofmann - 04 94 50 54 50
marc.hofmann@var.chambagri.fr

Pour un accompagnement socio-économique et professionnel

↳ Solidarité Paysans

Equipe du Var et des Alpes Maritimes
06 32 59 87 04

Equipe des Bouches-du-Rhône
04 90 73 17 61

provence@solidaritepaysans.org

Ce document est réalisé en s'appuyant sur les travaux des comités techniques des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Var.

Un ÉTÉ Culturel à Noves et aux Paluds-de-Noves



Fête de la Musique

Vendredi 21 juin 2025 :

Fête de la Musique, autour de la fontaine.

De 17h30 à 20h30 : animations par les associations novaises et palunaises.

De 20h30 à 22h15 : concert d'Un air de Fête.

De 22h15 à minuit : concert d'Adonis Musique.

Possibilité de restauration dans les cafés du village.

Au Théâtre de Verdure

Samedi 14 juin 2025

GALA DE DANSE

Le Studio (Le Pontet), au Théâtre de Verdure.



Mardi 17 juin 2024

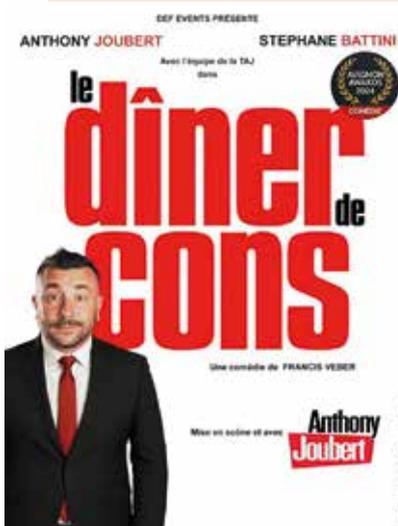
CONCERT DE MUSIQUE IN NOV'



Vendredi 18 juillet 2025

OFF LES MURS, «LE DÎNER DE CONS»

AVEC ANTHONY JOUBERT, à 21h30, au Théâtre de Verdure. 10€.



Comme le dit Anthony Joubert : personne ne peut faire mieux que Jacques Villaret dans son domaine. Mais nous pouvons le faire différemment ! Anthony Joubert apporte sa touche personnelle et vous offre un François Pignon un peu plus naïf dans une mise en scène qui surprend le public sans dénaturer ni la pièce, ni le texte !

Chaque mercredi, Pierre Brochant et ses amis organisent un dîner de cons. Le principe est simple : chaque participant amène un « con », et celui dont l'invité se distingue le plus est déclaré vainqueur. Ce soir, Pierre est heureux, il pense avoir trouvé la perle rare : François Pignon, comptable au Ministère des Finances, passionné de modèles réduits en allumettes.

Mais ce qu'il ignore, c'est que Pignon, prêt à tout pour rendre service, est un fiéffé porteur de guigne passé maître dans l'art de déclencher des catastrophes... La rencontre entre deux destins qui n'auraient jamais dû se croiser...

Réservations au 04 90 24 43 15 ou communication@noves.fr.

En première partie, à 20h, concert Gratuit.

Possibilité de restauration sur place (foodtrucks).

En cas d'intempéries, la soirée sera reportée au dimanche 20

Aux Paluds de Noves



Vendredi 4 et samedi 5 juillet 2025 NOVES MUSIC FESTIVAL

organisé par le Comité Animations Culturelles de la Mairie de Noves en partenariat avec Les Passagers du Zinc, au Théâtre de Verdure.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE (FOODTRUCKS).



4 juillet

Ouverture des portes à 19h30 - Début du concert à 20h30 - 20€ (tarif plein) / 10€ (tarif pour les enfants de moins de 12 ans)

AUGUSTE WOOD

chanteur-trublion ardéchois est l'enfant illégitime de Giédré et Bobby Lapointe. Armé de Françoise sa guitare, il s'est déjà frotté à la «Nouvelle Star» et «La France a un incroyable talent», donnant un grand coup de pied dans la chanson française dont il détourne les standards. Une sorte de poète lunaire avec un beau grain de folie ayant pour mission de s'attaquer à nos zygomatiques !

OLDELAF

D'une simplicité déconcertante, Oldelaf n'est pas seulement le plus grand fan des invités de Nagui tous les jours sur France Inter, mais il est également l'un des artistes français qui collectionne le plus grand nombre d'interviews jubilatoires, de podcasts lumineux, de vidéos enchanteresses, de concerts spectaculaires et de chefs-d'œuvres musicaux (La tristitude, C'est Michel, Les mains froides...) ! A l'occasion de son nouvel album «Saint-Valentin», Oldelaf, vous invite à partager son expérience de l'amour (un vrai spécialiste !). Il vous présentera ses nouveaux titres et vous fera rire, danser, bouger et chanter ses plus grands tubes, pour un grand moment de partage inoubliable !!

5 juillet

Ouverture des portes à 19h30 - Début du concert à 20h30 - 20€ (tarif plein) / 10€ (tarif pour les enfants de moins de 12 ans)

MAXXO est un artiste Mâconnais qui a été très jeune à la bonne école du sound system. Mêlant intelligemment les morceaux roots et dancehall, **MAXXO** sera récompensé en 2008 par un «Web reggae awards» pour son premier album le portant sur les plus grandes scènes françaises avec Alpha Blondy, Capleton, Dub Inc, Danakil... Après une pause consacrée à la production d'autres artistes, son retour sur scène en groupe s'annonce comme une renaissance, un retour aux sources. **Get ready !**

THE GLADIATORS

Groupe emblématique de roots rock reggae, les **GLADIATORS** ont été fondés en 1967 par Albert Griffiths, auteur des titres emblématiques du Reggae des années 70 tels que «Hello Carol», «Bongo Red» ou «Roots Natty». C'est en 1976 avec la sortie du légendaire «Trenchtown Mix Up» qu'ils connaissent une notoriété internationale, enchaînant les tournées depuis cette époque. En 2004, Albert Griffiths décide de prendre une retraite bien méritée en passant le lead du groupe à son fils Al à l'occasion de la sortie de l'album «Father and sons». Un passage de flambeau réussi pour Al dont la ressemblance vocale est bluffante et les good vibes débordantes. Plus qu'un concert, une célébration : celle d'un reggae intemporel, militant et éternellement libre !

Mardi 19 août 2025

CINÉMA EN PLEIN AIR

« Maison de retraite2 »

comédie de Claude ZIDI,
à 21h30, sur la Place du
Bicentenaire. **GRATUIT.**

En première partie, **concert gratuit,**

à 20h, sur la Place du Bicentenaire.

30 ans et mille et une vies ! C'était un bel anniversaire !

C'est sur le chemin de la Médiathèque Municipale Marc Mielly, ce vendredi 16 main rue Louis Vouland, que l'association Animations Sud Events, a proposé pour petits et grands un parcours de jeux de bois mêlant adresse et réflexion.



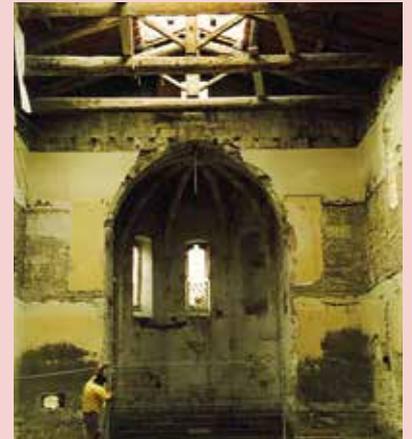
A 19h, ce fût au tour de Matthieu « Dizzylez » de clamer ses textes pour un concert convivial dans l'absidio de la médiathèque. Accompagné par Amandine au saxophone et par Vincent Truel au piano, il a proposé un véritable moment suspendu. Dans l'absidio, dans les allées, dans les balcons du second étage de la médiathèque, le public était conquis.



Le lendemain, **Bénédicte Soumille** a présenté une conférence sur les mille vies de la chapelle qui abrite aujourd'hui la Médiathèque Municipale Marc Mielly. Une riche et surprenante histoire. Pour celles et ceux qui n'auraient pas assisté à cette conférence, une restitution est en prévision.

Les 30 ans de la médiathèque, c'est aussi l'Heure du Conte, le Café Littéraire, l'Atelier d'écriture mais aussi la venue de l'astrophysicien **Jean-Pierre LUMINET** et de l'écrivain **André CASTELLI**, animations successives sur ce mois de mai 2025.

Un peu d'Histoire...



Au début du XIV^{ème} siècle, à l'emplacement de la médiathèque, se trouve une synagogue, lieu de culte d'une communauté juive novaise, composée d'une vingtaine de famille.

A la même époque, le Pape Jean XXII prend le contrôle des possessions de l'évêché d'Avignon dont dépend Noves. Il y mène une campagne de conversion puis d'expulsion des Juifs et ordonne la démolition de la synagogue pour y construire la Chapelle Notre Dame Dedans Ville, nom donné en opposition à l'église Saint-Baudile se trouvant alors hors des remparts du village.

C'est ici qu'est signé le contrat de mariage de Laure de Noves et Hugues de Sade, le 16 janvier 1325, comme le signale leur descendant, l'abbé de Sade, dans son ouvrage sur Pétrarque. Cette chapelle accueille au XVI^{ème} siècle, la confrérie des Pénitents Blancs, puis au XVIII^{ème} siècle celle des « Jeunes Filles » de Noves. Au XIX^{ème} siècle, le lieu est désacralisé, vendu à des privés, dont la famille Biasini qui le transforme en entrepôt de maçonnerie.

Dans les années 1950, la Mairie le rachète et y installe des Bains Douches et lavoirs pour favoriser l'accès à l'hygiène aux Novais.

Dans les années 1990, le lieu est transformé en bibliothèque pour y favoriser cette fois l'accès à la lecture.

Un projet mené par les adjointes France Chabaud puis Joëlle Reynaud. Après plusieurs travaux d'aménagements, selon les plans des architectes Brigitte et Roger Carasso, le lieu ouvre ses portes au public en mai 1995 et prend le nom de Marc Mielly en hommage au premier historiographe novais.

Bénédicte SOUMILLE

➔ Les différents travaux effectués aux Paluds depuis le début de l'année et à venir d'ici l'été :



Mise en service des caméras de vidéosurveillance

- **Rénovation de l'appartement** se trouvant dans l'ancienne école à des fins de location.
- **Réaménagement** du local du Club des Jumelages.
- **Isolation** du local du Club Photo La Noria.
- **Mise en service** des caméras de vidéosurveillance.
- **Végétalisation** de la cour de l'école Louise MICHEL et remplacement de la porte d'entrée.
- **Réparation** et remise en service de l'horloge
- **Isolation** de tout le bâtiment de l'ancienne école.
- **Mise en place** d'un feu récompense à l'entrée sud des Paluds.



Rénovation de l'appartement se trouvant dans l'ancienne école

→ Journée du Handicap : le vrai sport pour tous



Dimanche 11 mai se tenait la Journée Nationale du Handicap, et c'est au stade du Moulin que l'Olympique Novais a organisé plusieurs rencontres en partenariat avec la Résidence "La Jouvène" de Châteauneuf-de-Gadagne.

Cette manifestation aidera à financer les équipements de bien-être et les projets sportifs et culturels de l'association, en faveur d'adultes en situation de handicap. **Pour la partie Sports, c'est Jean-Michel DURET** qui s'occupe de cette activité au foyer, en réseau avec d'autres établissements avec son association axée sur le rugby touch. Il est aussi le représentant des parents au Conseil de la Vie Sociale. Il s'est investi avec passion dans l'organisation de cette noble journée.

La Jouvène est un foyer de vie avec un service d'accueil de jour. Il accueille des adultes à partir de 18 ans, dans un principe d'autonomie et d'épanouissement social : chacun travaille, assume son loyer et ses repas pour mener une vie normale comme tout un chacun. **Sophie JUNINO, cheffe de service, a représenté le foyer lors de la journée à Noves.**

Tout d'abord, les seniors féminines à 8 en D2 a opposé l'Olympique Novais à l'Olympique Barbantane (à 10h30), puis en seniors D4 à l'ACS Morières 2 (à 12h45) et enfin en seniors D3 à l'US Plan d'Orgon 2 (à 15h).

La Directrice de la Jouvène a accompagné toutes les équipes, **sous la bienveillance de la Présidente de l'Olympique Novais, Lina GONDRAN, et le coaching avisé de Roland COURBIS,** déjà venu en aide aux équipes handicapées par leurs résultats.

Ce fut une belle journée de partage, de solidarité et d'amitié. Le handicap sous toutes ses formes, lié à l'âge, la santé, les accidents et le développement, investit notre quotidien, et quel que soit notre statut, peu de gens échappe à cet appel de solidarité. **C'est une vraie valeur morale qui se transmet par l'éducation et le dépassement de soi, malgré la dispersion des solides repères que notre société du paraître engendre.**

Une telle initiative nous rassure et nous oriente vers l'essentiel : un grand merci aux participants, organisateurs, bénévoles et partenaires.

Valorisation du site de la Durance : mieux protéger, mieux partager

Traditionnellement appelé « Les Iscles » ou le « lac » et historiquement appelé « Le Cabaret », le site de la Durance est notre deuxième forêt. Une forêt spécifique entre les bords de Durance et la Malautière, avec une diversité propre : un ripisylve aux charmes et aux ressources particulières

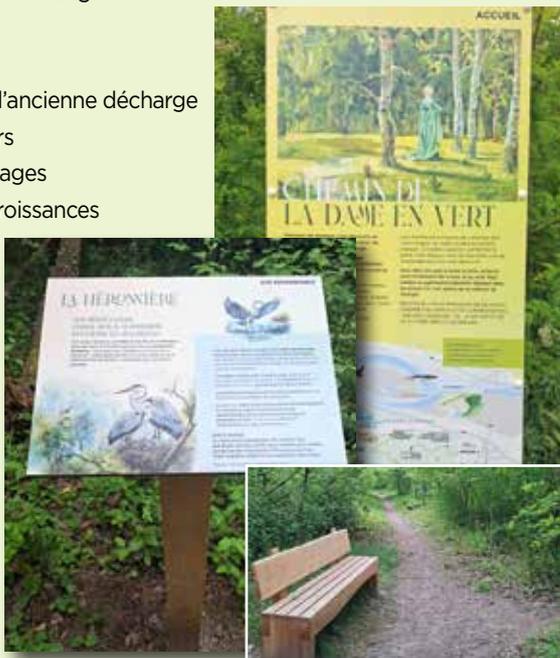
Il était urgent de prendre les mesures de réparation et de soins pour cet espace menacé par le réchauffement et le risque incendie. Il était urgent de protéger la flore des espèces invasives, et de protéger la faune : lapins, hérons et autres merveilles de la nature.

L'adoption du plan d'aménagement des forêts communales nous a permis l'application du régime forestier et, surtout, des investissements importants subventionnés à 80% par le CEREMA dans le cadre du projet national « Sentiers nature » et suivis par l'Office National des Forêts en tant que maîtrise d'œuvre.

Les principaux objectifs du plan d'aménagement sont : préserver et pérenniser la forêt et sa diversité, engager le renouvellement des arbres vieillissants et équilibrer les usages du site.

Mieux protéger

- Nettoyage et dépollution de l'ancienne décharge
- Fermeture de certains sentiers
- Sécurisation de certains passages
- Elagages pour favoriser les croissances
- Entretien des bosquets
- Plantation de 400 essences en deux ans
- Plantations réalisées par les écoliers
- Création d'un parcours pédagogique
- Création d'un panneau d'information sur les différentes scènes paysagères et la faune



Mieux partager

Profitez désormais du Parcours de la Dame Verte en référence à Laure de Noves dont l'habit était de « verdure » pour le poète Pétrarque dont elle fut la muse. Sur 3,6 km, la promenade est sécurisée. **Vous pourrez découvrir, au gré des panneaux d'informations, la vie dans les héronnières ou encore les particularités de la flore.**

Marquez des pauses bucoliques sur les bancs installés au bord du lac ou à la fraîcheur de la Malautière, les points de vue sont à chaque fois reposants.

Réjouissons-nous que ce mandat ait permis la valorisation et le partage de cet espace unique de notre commune.

Ramassage Citoyen : merci aux fidèles participants

Beau temps et très grande convivialité pour cette édition 2025 qui a été l'occasion de reconnaître l'engagement constant de La Clau, représentée, entre autres, par Geneviève CHAIX, Nathalie BONAVENTURE, Jean-Pierre FAY et Bernard LOPEZ qui ont reçu une composition florale de Flor@Noves.

A titre individuel c'est Virginie COIRIER qui a été mise à l'honneur pour son engagement inaltérable en faveur de l'environnement.

Merci à eux et à tous les participants, en particulier à la Réserve Communale de Sécurité Civile, venue une fois de plus en grand nombre. Bravo aux enfants impliqués.

Tous les déchets collectés ont été triés au mieux et les mégots alimenteront notre filière locale de recyclage. Des cendriers de poche ont été distribués à cette occasion pour sensibiliser les entourages au bon geste.

Les échanges autour des sujets environnementaux et de la vie locale ont été très riches durant l'apéritif de clôture.

Merci et bravo à tous !





Lettre d'information à l'attention des usagers des services de l'eau et de l'assainissement assurés par la Régie des Eaux de Terre de Provence à Noves.

Déploiement de la télérelève des compteurs d'eau potable.

Dans le cadre de la modernisation de son service de distribution d'eau potable, la Régie des Eaux de Terre de Provence remplacera d'ici 2026, l'ensemble de ses 27 500 compteurs globalement vieillissants, par de nouveaux compteurs équipés d'un dispositif de relevé quotidien des consommations à distance.

Pour vous, une fois cette technologie opérationnelle, vous bénéficierez de nouveaux avantages :

- Un suivi de votre consommation d'eau journalière sur votre espace personnel (dès la fin du déploiement sur votre commune), vous permettant de contrôler vos dépenses via un tableau de bord précis et actualisé.
- Un service d'alerte en cas de détection de surconsommation inhabituelle, de présomption de fuite.
- La fin des factures estimatives : toutes vos factures seront établies sur la base de vos consommations réelles.
- Votre présence pour relever les index des compteurs d'eau ne sera plus indispensable lorsque votre compteur se trouve en propriété privée.

Pour nous, ce dispositif permettra de rendre un service public adapté aux besoins de nos usagers. La détection en quasi-temps réel des anomalies de consommations contribuera à réduire nos pertes d'eau. Cette technologie marque notre engagement pour la préservation de la ressource en eau.

Les nouveaux compteurs connectés sont entièrement pris en charge par la Régie des Eaux de Terre de Provence et ne présentent aucun risque pour la santé. Leur installation a été confiée aux entreprises spécialisées VEOLIA et GODIN EAU. Elle s'effectuera sur votre commune à partir de la fin du second trimestre 2025.

En cas de compteur d'eau situé en propriété privée, vous serez prochainement contacté par nos prestataires afin de préciser les modalités de leur future intervention.

Pour faciliter cette prise de contact, nous vous invitons à mettre à jour dès à présent vos coordonnées téléphoniques et e-mail en créant ou en vous connectant à votre espace personnel :

<https://portail.eauxtdp.fr/#/connexion>.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet www.eaux-terredeprouvence.fr pour davantage de détails sur le projet. Vous pouvez également nous contacter au 04 90 95 04 36 (choix 1) ou par e-mail à telereleve@eauxtdp.fr



Novaises, Novais, Palunaises, Palunais,

A moins d'un an des élections municipales, l'heure du bilan de Monsieur le Maire est venue.

Nous sommes loin du compte du programme tant attendu et promis.

Et bien entendu, comme prévu, on s'active pour essayer de terminer certains travaux !

Tout au long de cette mandature, mon équipe expérimentée, soudée et dynamique a tenu ses promesses.

Nous vous avons fait remonter toutes les informations en notre possession, qui souvent, nous étaient dissimulées.

NOS RENCONTRES AVEC LA POPULATION

Du 24 mars au 7 avril, avec l'AGORA, nous vous avons proposé 13 réunions d'échanges

(11 sur Noves et 2 sur Les Paluds), afin de vous écouter, de vous informer et de travailler sur l'avenir de nos villages.

Vous êtes venus nombreux et nous vous en remercions.

Notre futur programme prendra en compte toutes vos doléances, écrite et verbales, en sachant que tous les sujets ont été abordés.

(Sur les photos : toute notre équipe en pleine préparation, sur les différents sites de nos rencontres.)

Christian REY et les élus de l'opposition



Voisins vigilants : la solidarité renforce la lutte contre les vols et effractions

Attachée à la lutte contre l'insécurité, la Municipalité a lancé l'adhésion de Noves et des Paluds-de-Noves au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».

De quoi s'agit-il ?

La plateforme communautaire Voisins Vigilants et Solidaires met en relation les habitants d'un même quartier désireux de prévenir ensemble l'insécurité. En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes ; dans les villes adhérant au dispositif, le nombre de cambriolages baisse de 20 à 40% (source Ministère de l'Intérieur) grâce aux liens privilégiés créés entre la Mairie, les forces de l'ordre et les voisins vigilants.

Comment s'inscrire ?

Chaque citoyen peut s'inscrire simplement et GRATUITEMENT sur le site www.voisinsvigilants.org. Les inscriptions sont vérifiées et validées et les données personnelles sont protégées.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. Il s'agit de vigilance passive, les voisins ne se substituant pas aux forces de l'ordre. Vous constatez un événement inhabituel et suspect ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera immédiatement transmise par S.M.S. ou courriel aux autres membres, à la Mairie, la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Châteaurenard, et tous les membres du secteur sont avisés simultanément. Cela permet d'accroître la réactivité de l'action des forces de l'ordre en matière de tranquillité publique et de faciliter l'alerte des citoyens.



En liaison directe avec la Gendarmerie Nationale

NOVES

135€

DÉJECTIONS CANINES

FORCE EST DE CONSTATER QUE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX DISTRIBUTEURS DE SACS POUR LA COLLECTE DES DÉJECTIONS CANINES LORS DES PROMENADES NE PERMET PAS D'ENDIGUER LES INCIVILITÉS.

TROP DE PROPRIÉTAIRES NÉGLIGENT LE FAIT DE RAMASSER, TROP DE SACS JALONNENT NOS RUES. APRÈS UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION, LA COMMUNE EST CONTRAINTE D'ACCENTUER LA VERBALISATION DANS CE DOMAINE.

L'amende forfaitaire a été portée à 135€ pour le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien. Le même montant est applicable pour les jets de mégots sur la voie publique et le dépôt d'ordures au sol.

Des campagnes spécifiques et régulières seront menées.

**RESPECTONS NOUS,
RESPECTONS NOVES !**



Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances est simple.

Chaque Novais(e), Palunais(e), peut signaler son départ en vacances et bénéficier d'une surveillance gratuite de son domicile grâce aux passages de patrouilles de Police Municipale.

Il suffit pour cela de remplir un formulaire.

Désormais, ce formulaire est disponible en ligne :

<https://noves.fr/operation-tranquillite-vacances/>

Il vous suffit de le télécharger, le remplir, l'enregistrer et le renvoyer à l'adresse mail indiquée.

Vous n'avez même plus besoin de vous déplacer !



Fonctionnement de la collecte des encombrants

Pour vos encombrants, une nouvelle adresse mail pour s'inscrire :

encombrants@noves.fr

Un mail en retour vous confirmera la prise en compte de votre demande et la date de passage du Service Technique. Le 04 90 24 43 00 reste toujours possible.

RAPPELS :

- par **encombrants**, sont pris en charge **uniquement** le mobilier et l'électroménager **volumineux** (ex : sommier, lave-linge ...).
- la collecte des encombrants a lieu une semaine sur deux comme suit :
 - . une semaine le mobilier,
 - . la suivante l'électroménager.
- chaque collecte est limitée à deux encombrants par foyer.
- la collecte a lieu le vendredi, de 8 heures à midi.



Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

EN CENTRE-VILLE, LA COLLECTE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS MATINS.

LA COLLECTE DES SACS DE TRI SÉLECTIF S'EFFECTUE LES MERCREDIS MATINS.

LES SACS OU LES CONTENEURS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR APRÈS 19H.

Le non-respect des consignes de ramassage est passible d'une amende de 35€, en application de l'article R 632-1 alinéa 1 du code de procédure pénale.

Nous vous rappelons que la compétence « Déchets » est une compétence de Terre de Provence Agglomération. En cas de questionnement, il vous faut donc vous adresser à cette collectivité.



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage

Plus qu'une nécessité, une obligation !

Je débrousaille mon terrain pour protéger la forêt et mon habitation



Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire. C'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

DÉBROUSSAILLER, UNE OBLIGATION POUR LUTTER CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts) et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Si la forêt est très présente dans le département des Bouches-du-Rhône, elle est également très vulnérable aux incendies. Ce niveau de risque élevé est lié à plusieurs facteurs défavorables :

- En été, le climat est très sec et présente un nombre élevé de jours de vent fort (mistral) qui accélère les phénomènes de dessèchement de la végétation et favorise la propagation rapide des feux.



- La forêt est présente essentiellement sur des collines calcaires, aux sols peu fertiles et qui retiennent peu d'eau. Les formations forestières sont adaptées à ces conditions et à la sécheresse estivale, mais elles sont également très inflammables.
- Avec le phénomène de changement climatique, les périodes de sécheresse et canicule sont plus fréquentes et s'intensifient.
- La population importante, avec de nombreuses infrastructures ou habitations au contact des forêts qui augmentent le risque d'éclosion des incendies et multiplient les enjeux à défendre.

Dans ce contexte, le débroussaillage fait partie intégrante de la défense des forêts contre l'incendie. Il s'agit donc d'une obligation légale sur notre territoire, classé à risque : l'Obligation Légale de Débroussaillage.

QUI EST RESPONSABLE DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

C'est au propriétaire du terrain soumis à l'O.L.D. que revient la charge de débroussaillage. Il contribue à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et

de secours en leur facilitant également l'accès. Il limite le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante.

SUR QUEL PÉRIMÈTRE DÉBROUSSAILLER ?

En zone rurale, l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), cette

opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE MAUVAISE EXÉCUTION DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé. Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait de ne pas avoir débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.